



CHARTRE DE COOPERATION ENTRE POLES DE COMPETITIVITE DU RESEAU DES POLES « BATIMENT DURABLE »

EXPOSE DES MOTIFS

Le secteur du bâtiment représente environ 20 % des émissions de gaz à effet de serre françaises et 45 % de la consommation en énergie primaire nationale. Il est à ce titre identifié comme une des 19 filières industrielles stratégiques pour l'économie verte et constitue donc logiquement une des cibles prioritaires de la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

Afin de répondre à l'objectif défini d'une réduction de 38 % de la consommation énergétique des bâtiments d'ici fin 2020, la filière devra se mobiliser pour faire face à de nombreux défis, et, en particulier, investir significativement dans la recherche et l'innovation : celle-ci est, comme le rappelle l'article 183 de la loi, une condition *sine qua non* pour concrétiser les ambitions portées par le texte. La loi précise d'ailleurs le rôle de la recherche et de l'innovation comme contribuant « à répondre aux défis de la sécurité énergétique, du soutien de la compétitivité globale de l'économie, de la préservation de la santé humaine et de l'environnement, de la limitation du risque climatique, de la diminution des émissions polluantes, de la gestion économe des ressources, de l'accroissement de l'efficacité énergétique, du développement des énergies renouvelables et de la cohésion sociale et territoriale ». Au-delà des solutions techniques indispensables, l'innovation de ce secteur et sa diffusion, notamment auprès des TPE/PME, en facilitent le déploiement concret, que l'innovation concerne des produits ou des services, ou qu'elle soit organisationnelle, elle engendre des réductions des coûts, de construction mais surtout d'utilisation du bâtiment, et une augmentation de la qualité de celui-ci : deux leviers incitatifs à une décision de construction ou de rénovation de bâtiments à faible impact environnemental.

Le bâtiment est un système complexe. Il s'intègre dans un environnement. Il recouvre les bâtiments industriels et tertiaires, publics et privés, et le logement. Il représente un marché intérieur estimé à 170 milliards d'euros annuels, la réhabilitation de bâtiments et de logements étant évaluée à la moitié de ce montant, non compris les équipements intérieurs, les voiries et réseaux divers (VRD). Par ailleurs, le bâtiment est un système intégrateur de technologies, qui fait appel à de multiples domaines, tels que les matériaux, les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie, les technologies de l'information....

OBJECTIFS DU RESEAU ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES

La coopération entre pôles de compétitivité a pour objet de rechercher des complémentarités et de favoriser les mutualisations de moyens et de ressources entre pôles œuvrant dans le bâtiment,

en vue de faciliter l'émergence de projets et d'actions pour développer un bâtiment performant au regard du développement durable, en termes de conception, de consommations, de modes constructifs, de matériaux, d'efficacité énergétique, de systèmes de production d'énergies, de coûts, de confort d'usage. Les pôles agissent ensemble pour conforter une filière de l'amont (matériaux) à l'aval (construction, systèmes) jusqu'à l'intégration du bâtiment dans son environnement.

COMPOSITION DU RESEAU ET PARTICIPATION

Le réseau est composé des membres signataires de la présente charte. Les pôles et clusters travaillant sur une ou plusieurs des thématiques du réseau et/ou travaillant sur une filière concernée par la mise en œuvre de ses objectifs pourront demander à adhérer au réseau. L'appartenance au réseau se fera après avis des membres signataires de la présente charte.

Les membres s'engagent à s'investir activement dans le fonctionnement et la vie du réseau, notamment en participant aux réunions. En cas d'absence d'un membre à deux réunions consécutives sans justification, ce membre sera considéré comme ne faisant plus partie du réseau. Afin d'assurer une qualité effective des échanges et travaux, les membres seront représentés dans la mesure du possible, au niveau directeur général ou à tout le moins, d'un de ses représentants disposant du pouvoir de décision et de représentation.

ANIMATION ET SECRETARIAT

Le réseau est animé collégialement par trois de ses membres désignés par consensus au cours d'une réunion du réseau. Cette désignation sera valable une année, avec une possible reconduction. Ces points de contact du réseau seront chargés d'animer les réunions et les travaux, proposer les priorités de travail, et remplir toutes les tâches déléguées par le réseau. Chaque animateur sera issu de l'un des trois groupes thématiques représentés dans le réseau : le groupe « énergie », le groupe « matériaux » et le groupe « transverse ». La composition de ces groupes est indiquée dans l'annexe 2.

Le réseau peut constituer des sous-groupes de travail sur des thématiques spécifiques.

Le secrétariat du réseau est assuré par le CGDD. Ce secrétariat aura notamment pour tâche l'accueil, l'organisation et la préparation des réunions du réseau, et la rédaction des relevés de décisions.

Le réseau se réunit de manière trimestrielle.

ACTIONS ENVISAGEES

Les actions du réseau sont fixées dans une feuille de route annuelle, validée par les directeurs généraux des pôles membres du réseau, indiquée en annexe 1. L'élaboration et la validation de cette feuille de route fait l'objet d'une réunion annuelle entre les instances décisionnelles des membres. Les autres réunions réuniront les personnes compétentes suivant le sujet traité.

1. Mutualisation des bonnes pratiques et des compétences

Les membres du réseau s'engagent à partager les pratiques exemplaires qu'ils développent individuellement lorsque cela peut bénéficier aux autres membres. Chaque membre peut solliciter l'avis des autres membres du réseau pour s'appuyer sur les compétences développées

par chacun. Ces échanges peuvent porter aussi bien sur le fonctionnement interne du pôle que sur des projets thématiques exemplaires, ceci afin d'améliorer la connaissance mutuelle des membres du réseau et favoriser ainsi l'émergence de projets.

2. Actions de communication collective

Les membres du réseau s'engagent à promouvoir le réseau lorsque cela est pertinent. Un recensement des manifestations ciblées sur le bâtiment durable et ses composantes sera fait afin de déterminer sur quel(s) salon(s) une représentation du réseau serait pertinente et/ou sur quel(s) salon(s) une partie des membres a prévu d'intervenir et sur lesquels une représentation du réseau peut être faite.

Le réseau dispose d'un logo afin de faciliter ses actions de communications, ce logo peut être utilisé librement par les membres du réseau.

3. Echanges d'informations institutionnelles

Les réunions du réseau feront l'objet de présentations des actions institutionnelles pouvant intéresser les membres. Ces présentations pourront aussi bien concerner le fonctionnement de la politique des pôles que des initiatives thématiques menées par les ministères ou leurs opérateurs. L'objectif de ces présentations est d'améliorer la connaissance des membres des actions menées par l'État et des objectifs stratégiques de celui-ci.

La présente charte de coopération est signée pour une durée initiale de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction à l'issue de cette période initiale.

Advancity

Fait à Champs-sur-Marne
Le 15 mars 2017

Le Pôle ADVANCITY

Représenté par Florence CASTEL, Directrice Générale



Axelera

Fait à Lyon
Le 09/06/17

Le Pôle

Représenté par JM MAS



Capenergies

Fait à Aix. a. P. de
Le 16 MAR. 2017

Le Pôle

Représenté par



CAPENERGIES
Technopôle de l'Environnement Arbois-Méditerranée
Bâtiment Henri Poincaré Domaine Petit Arbois
Avenue Louis Philibert - CS 30658
13547 Aix en Provence Cedex 4
SIRET 488 702 218 00022 - APE 913
TVA FR 69 488 702 218

Derbi

Fait à Perpignan
Le 22/03/17

Le Pôle

DERBI

Représenté par



Fibres energivie

Fait à Strasbourg
Le 5 juin 2017

Le Pôle

Représenté par



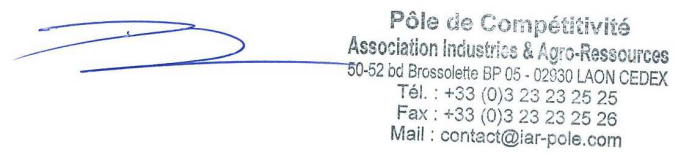
IAR

Fait à LAON
Le 06/04/2017

Le Pôle

IAR

Représenté par Boris DUMANGE, Directeur Général



Novabuild

Fait à Nantes
Le 22-03-2017

Le Pôle

Représenté par Laurent ROSTER
Président

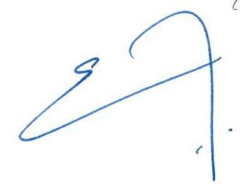


S2E2

Fait à Toulon
Le 16 juin 2017

Le Pôle

Représenté par Eric BEANJEAN



Systematic

Fait à Palaiseau
Le 18/04/2017

Le Pôle SYSTEMATIC PARIS REGION

Représenté par François CUNY, Délégué Général



Tenerrdis

Fait à Grenoble
Le 28/03/2017

Le Pôle

Représenté par Catherine CANDELA



Vegepolys

Fait à Angers
Le 24/03/2017

Le Pôle VEGEPOLYS

Représenté par Gene BOISNORIN
Directeur Général



Techtera

Fait à Lyon
Le 19/04/17

Le Pôle Techtera

Représenté par

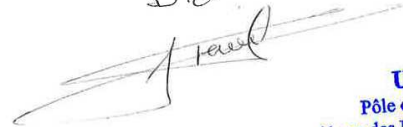


Uptex

Fait à Tournai
Le 17 octobre 2017

Le Pôle UP-tex

Représenté par Jean Marc UENOY
D.G.



UP-TEX
Pôle de Compétitivité
41 rue des Métissages - CS 70314
59336 TOURCOING Cedex
E-mail : contact@up-tex.fr

Xylofutur

Fait à Gradignan
Le 06/06/17

Le Pôle

Représenté par

P. de Xylofutur

